

23 mars 2010



# **Bilan du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Communauté française de Belgique 2010**

\*\*\*

Allocution de Fadila LAANAN, ministre de la Culture,  
de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances  
de la Communauté française

\*\*\*

Mardi 23 mars 9h30-12h30 - Théâtre de la Place des Martyrs – Bruxelles

**Contact:**

**Pascal Sac**

Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité  
des chances de la Communauté française

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/801.70.11

Gsm : +32/(0)477/252.285

Courriel : [pascal.sac@gov.cfwb.be](mailto:pascal.sac@gov.cfwb.be)

Internet : [www.laanan.cfwb.be](http://www.laanan.cfwb.be)

Mesdames, Messieurs,

Il y a un an, je me tenais, comme aujourd'hui, face à vous à l'occasion de ce rendez-vous annuel de notre cinéma. J'évoquais, non sans émotion, tout le travail que nous avons accompli ensemble, au cours des cinq dernières années.

En revenant sur nos réalisations, j'avais fait part de ma fierté d'avoir contribué, à vos côtés, à soutenir la créativité et à renforcer le rayonnement du Cinéma belge francophone.

Une année a passé et, reconduite dans ma fonction, me revoilà, nourrie de la même détermination à œuvrer au soutien de notre cinéma, en étroite concertation avec les professionnels du secteur. Au cours de ces douze derniers mois, la situation économique dans notre pays, comme partout ailleurs, s'est considérablement dégradée. Avec, évidemment, un impact important sur les finances publiques. Malgré ces difficultés budgétaires, j'entends que cette nouvelle législature soit l'occasion de poursuivre la dynamique que nous avons initiée depuis cinq ans et qui ne pouvait raisonnablement coïncider avec un seul mandat ministériel. Travailler dans le domaine de la culture, c'est aussi travailler sur le long terme.

Si nous avons pu conférer à notre collaboration des bases solides, il convient dès à présent de veiller à lui donner une nouvelle ampleur. Les défis auxquels nous faisons face aujourd'hui sont en effet gigantesques. Qu'il s'agisse de la promotion de notre cinéma auprès du public, des effets multiplicateurs des différentes aides à la production, de notre adaptation à la rapidité des évolutions technologiques, de la défense des aides d'Etat à la création, production et diffusion cinématographiques..., ils requièrent la mobilisation de nouvelles énergies, une détermination sans faille et une coopération étroite.

Le volontarisme exprimé dans la Déclaration de Politique Communautaire doit être une occasion de mener à bien toute une série de projets et de réformes, à court, moyen et long termes, pour le rayonnement, le développement et la prospérité du secteur cinématographique de la Communauté française.

Il y a cinq ans, nous avons conçu et commencé à mettre en œuvre une stratégie de soutien au cinéma qui s'est traduite d'abord par un refinancement structurel de la production audiovisuelle. Ce sont en effet plus de deux millions d'euros supplémentaires que nous sommes parvenus à mobiliser pour augmenter les aides à octroyer par la Commission de Sélection des Films. Soit une augmentation de plus de 28%. Il en est allé de même en matière de diffusion des œuvres : c'est ici une augmentation de 70% des moyens des salles d'art et d'essai que nous avons obtenue. Ce sont aussi des moyens importants qui ont permis à 17 Festivals de largement contribuer à la diffusion cinématographique en Communauté française. Ainsi que des actions de sensibilisation et d'éducation au cinéma, à travers l'adoption de plusieurs textes décrets, comme le Décret « Culture-Ecole », ou encore le Décret « Education aux Médias ».

Je me limiterai à ces quelques éléments. En effet, je n'entends pas mettre à profit mon intervention pour faire l'apologie des réalisations passées. Mais, la présentation d'un bilan a toutefois ceci de rassurant : en rappelant d'où l'on vient, on peut envisager plus sereinement où l'on va. Et c'est précisément de ce volet que je souhaite aujourd'hui surtout vous entretenir.

\* \* \*

Notre avenir s'inscrit dans un contexte nécessairement différent de celui de que nous avons connu ces cinq dernières années. Une crise économique dont nous saisissons aujourd'hui toute l'ampleur, je vous l'ai dit, n'a pas manqué d'affecter les budgets des institutions publiques.

La Communauté française n'a évidemment pas été épargnée par ce contexte. Avec la Région wallonne, elle a été tenue de réaliser des efforts substantiels pour parvenir à garder le cap budgétaire. Il s'en est suivi une économie budgétaire de plus de 500 millions d'euros.

Malgré ce contexte, nous avons veillé, dans le secteur de la création cinématographique, à tenir les engagements que nous avons pris. C'est ainsi qu'en dépit du contexte budgétaire particulièrement difficile, l'année 2010 verra le budget dévolu à la production préservé. Celui affecté aux salles Art et Essai, aux Festivals et aux Ateliers d'Accueil et de Production sera, lui, légèrement augmenté.

Si les moyens consacrés à l'audiovisuel ne feront donc pas l'objet d'économies, nous sommes tenus de veiller à leur gestion rigoureuse. Ce n'est pas neuf, mais c'est aussi une nécessité absolue.

Mesdames, Messieurs,

Si les cinq années précédentes ont permis de refinancer largement le cinéma belge, les cinq prochaines doivent contribuer à sa réappropriation par le citoyen francophone.

Si, au cours des cinq dernières années, notre cinéma s'est illustré sur la scène internationale, c'est à présent dans le cœur des Belges qu'il doit briller.

Ceci sera, je l'espère, notre ambition commune. Car, c'est un fait, le cinéma belge francophone reste trop méconnu sur ses propres terres. Ainsi, le nombre de récompenses qu'il collecte de par le monde n'est malheureusement pas proportionnel à l'intérêt qu'il suscite auprès des francophones du pays.

Sur base d'une étude réalisée il y a peu, il apparaît que, pour seulement 1% des francophones qui vont au cinéma, la nationalité belge d'un film constitue un critère de choix. Il n'y a donc pas d'identification automatique du public à son cinéma. Sans doute la proximité culturelle avec la France explique-t-elle en partie ce phénomène. Peut-être notre modestie nous fait-elle ignorer les bijoux les plus proches.

Ce constat ne constitue évidemment pas une vérité absolue ; il ne s'agit que d'un sondage d'opinion. Cependant, le signal est clair et il se doit d'être pris en considération : le caractère national de nos productions n'est pas, aux yeux du public, un critère qui contribue à leur attractivité.

Nous pouvons certes déplorer cette situation, mais pas pour autant nous résigner.

Je n'entends pas en effet me résoudre à croire que notre cinéma serait finalement condamné à être mal aimé ou mal connu par son premier public naturel.

Le constat est partagé : chacune des œuvres qui voient le jour chez nous doit contribuer pleinement à un sentiment de fierté. Non pas une fierté liée au fait que nous décrocherions davantage de prix que d'autres, mais bien à notre capacité permanente à nous réinventer artistiquement.

C'est en ce sens que j'ai décidé, après une large concertation avec le secteur, de mener une politique qui, partant de cette réalité, ambitionne de démontrer qu'il est tout à fait possible de conjuguer cinéma de qualité avec succès public.

Ceci ne veut pas dire que nos réalisateurs doivent désormais faire des films, disons... « grand public ». Non, il faut amener le public à apprécier et même, déjà, tout simplement à découvrir notre cinéma, dans toute sa diversité et toute sa richesse.

Pour y parvenir, je souhaite mettre en œuvre une série de mesures concrètes qui s'articuleront autour de deux axes majeurs, trop souvent considérés comme secondaires : la promotion et la diffusion des œuvres.

Ainsi, les aides à la promotion et à la diffusion seront fusionnées et revalorisées. Cette disposition contribuera à améliorer la « communication » autour des films soutenus par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel en permettant une gestion plus adaptée des dépenses pour la promotion nationale et internationale. Il ne suffit plus de faire découvrir un film la veille de sa sortie en salle. C'est dès sa conception, qu'un film doit entamer son existence pour le public. En ce qui concerne les longs-métrages, cette réforme sera d'application à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010.

Renforcer la visibilité de notre cinéma passe également par la valorisation de sa diversité auprès du grand public. A cette fin, nous nous attèlerons à mettre en lumière auprès du public les talents du cinéma de la Communauté française.

Ces mesures succinctement présentées attestent, d'une part, de l'importance du travail qui sera le mien, comme celui du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel et du Comité de Concertation dans les prochains mois ; elles témoignent, d'autre part, de ma détermination à tout mettre en œuvre pour réconcilier notre cinéma avec son public « naturel ».

\*\*\*

Cette réconciliation passera aussi par la pleine intégration du contexte technologique dans lequel le secteur évolue actuellement.

Car c'est bien à une véritable révolution des modes de production et de diffusion que nous assistons aujourd'hui. Une révolution, aussi, sur le plan du langage cinématographique. Le développement de la projection numérique, de la production 3D, des plateformes de vidéo à la demande, pour ne citer qu'elles, semble être arrivé à maturité et ne laisse aucune place au doute : une dynamique est en marche. L'essor des plateformes VOD doit être une opportunité pour la Communauté française de promouvoir la diversité de son cinéma. Ainsi, j'ai décidé de soutenir la plateforme internet Universciné afin d'élargir les possibilités de diffusion de notre cinéma francophone, ainsi que du cinéma d'art et d'essai européen. Combien de fois n'avons-nous pas, en tant que cinéphiles, été confrontés à l'impossibilité de trouver un film que nous voulions voir et que ne proposait aucune vidéothèque ou vidéoclub ?

Dans un contexte où les usages et les habitudes de consommation culturelle ne cessent d'évoluer, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel se devait de tirer parti du développement des nouvelles technologies, en phase avec les nouvelles habitudes du public.

En ce qui concerne la transition vers la projection numérique, c'est un fait, les exploitants de salles ne sont pas tous égaux. Sans réaction, nous pourrions assister, très rapidement, à une dualisation de nos outils de diffusion, avec les conséquences que cela implique sur notre capacité à promouvoir, si pas simplement à voir, nos propres films. Du fait de leur incapacité financière à s'équiper des dernières technologies, les petites salles verraient le coût de leur programmation augmenter et leurs choix de films à présenter au public diminuer. En tant que Ministre de l'Audiovisuel, je considère cette transition numérique de l'ensemble des salles du territoire de la Communauté française comme un enjeu tout à fait fondamental. Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel est, sur cette question, en contacts réguliers avec les professionnels du secteur, mais aussi avec les acteurs régionaux en vue de

trouver des pistes de solution au problème du financement des petites structures, afin qu'aucune salle ne soit écartée du processus de numérisation.

L'enjeu de la numérisation des salles dépasse, comme vous le savez, le cadre de la Communauté française.

\*\*\*

Le 1<sup>er</sup> juillet 2010, la Belgique prendra la Présidence du Conseil de l'Union européenne. Pour ce qui concerne la Communauté française, elle aura la responsabilité de mener les travaux du Conseil sectoriel en charge du cinéma. Il s'agira d'une réelle opportunité pour défendre à nouveau, au niveau européen, un cinéma de qualité, ancré dans la diversité.

Le programme audiovisuel de cette Présidence s'ouvrira dès les 4, 5 et 6 juillet, avec la tenue d'un colloque consacré :

- à la mise en valeur des œuvres européennes sur les plateformes VOD ;
- au rôle des aides publiques dans les différentes étapes de la chaîne de création ;
- et au cinéma dans ses dimensions économiques et culturelles.

Ce séminaire aura lieu à Mons, Capitale européenne de la Culture en 2015 mais aussi ville où ont été jetées les bases de l'inscription de l'exception culturelle et audiovisuelle dans les mandats de négociation européens pour les accords commerciaux mondiaux à conclure au sein de l'OMC.

Mon objectif ici, est d'éclairer le débat futur, et par ailleurs récurrent, concernant l'encadrement européen des aides publiques au cinéma. Un débat qui doit intégrer les évolutions récentes du cadre réglementaire européen appliqué aux services de médias audiovisuels tout comme les évolutions technologiques. Un débat toujours mené sur le fil du rasoir séparant culture et économie.

\*\*\*

Mesdames et Messieurs,

Le moment me semble à présent venu de consacrer quelques instants à des remerciements.

Lorsque je suis devenue Ministre en 2004, j'ai été accueillie à bras ouverts par Dan CUKIER, le Président de la Commission de Sélection des Films. Dès les premiers instants, j'ai pu compter sur sa probité ; sur sa gestion rigoureuse, consciencieuse et efficace de la Commission ; ainsi que sur sa générosité dans son engagement sans limite. J'ai aussi pu découvrir un authentique passionné de cinéma, aussi incollable sur la filmographie des grandes stars que sur celle des artistes plus confidentiels. Ainsi qu'un lecteur rigoureux mais particulièrement sensible aux talents de nos jeunes cinéastes. Avec Dan, le budget de la Commission est très subtilement utilisé et le travail de ses membres est reconnu par l'ensemble de la profession. Je suppose que, dans l'assemblée, nombreux sont ceux qui ont déjà entendu Dan énumérer le nombre considérable de pages finement analysées, les kilomètres infinis de papier parcourus, les heures indéterminables passées à lire minutieusement les dossiers. Ces chiffres sont toujours plus saisissants, a fortiori lorsqu'ils sont analysés par un homme qui a consacré une partie de sa vie professionnelle à analyser les données en fonction de variables aléatoires, d'intervalles de confiance, de critères de dispersion... et j'en passe. La magie de Dan, c'est d'avoir contribué à transformer ces données tangibles en chefs d'œuvres de notre 7<sup>e</sup> Art.

Comme Frédéric DELCOR a eu l'occasion de l'évoquer plus tôt, à partir de la prochaine session, la Commission sera divisée en trois créneaux.

Dès le mois d'avril, le créneau du documentaire de création sera présidé par Françoise WOLFF et celui de la fiction format court par Eric VAN BUEREN. A partir de janvier 2011, la présidence du créneau du long métrage et celle de la Commission seront assumées par Joëlle Levie, qui nous a fait l'immense joie d'accepter de succéder à Dan, dont le mandat arrive à échéance au mois de mai. Dan assumera la Présidence de la Commission de Sélection des Films pour les deux prochaines sessions de 2010 afin d'assurer la mise en place des nouvelles règles de fonctionnement de la Commission. Il transmettra le flambeau à Joëlle LEVIE le 1<sup>er</sup> janvier 2011. La plupart d'entre vous connaissent déjà Joëlle LEVIE, qui est active depuis près de 30 ans dans le secteur du cinéma. A la barre de la Direction générale du cinéma et de la production télévisuelle de la Société de développement des entreprises culturelles, la SODEC, de 2001 à 2007, forte de son expérience et de son professionnalisme, elle a mis toute sa vision et toute sa passion au service du cinéma québécois et de la coproduction. En 2008, elle fut engagée, au titre de responsable de toutes les relations et opérations tax-shelter avec les sociétés de production, par la filiale tax-shelter de la banque ING Belgique. Je souhaite à Joëlle LEVIE une Présidence rythmée de projets enthousiasmants et inattendus.

Je voudrais aussi remercier chaleureusement tous les membres de la Commission de Sélection des Films qui mènent, de manière discrète mais intense, un travail remarquable. Leur investissement fidèle pour notre cinéma mérite non seulement d'être salué mais également d'être applaudi. Je leur souhaite, à tous, de vivre des aventures passionnantes dans la nouvelle Commission. Sans les débats passionnels et réflexions pragmatiques du Comité de Concertation, le secteur audiovisuel de la Communauté française ne serait certainement pas aussi créatif et fertile en bonnes idées. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour témoigner toute ma reconnaissance aux représentants des associations pour la qualité du travail réalisé depuis le dernier bilan au sein du Comité de Concertation.

Je tiens, enfin, à saluer l'équipe dynamique et efficace du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel, et son directeur Frédéric DELCOR, avec qui nous menons une collaboration étroite et constructive au service du cinéma de la Communauté française et de ses innombrables talents.

\*\*\*

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Dans le passé, nous avons démontré notre capacité à relever ensemble les défis. Ceux qui nous attendent, et que j'ai veillé à baliser au cours de mon intervention, peuvent constituer autant d'obstacles qu'il nous faudra surmonter, ensemble également. Vous me connaissez désormais. Et vous n'aurez donc aucun mal à me croire lorsque je vous dirai que ces défis, je les vois avant tout comme autant d'opportunités à saisir pour stimuler notre créativité et pour ancrer notre cinéma dans ce qui constitue sa plus grande singularité : sa qualité et sa diversité.

C'est en tout cas ce à quoi je m'engage devant vous aujourd'hui. La tâche n'est pas mince, certes, mais, ensemble, nous parviendrons à l'assumer et, j'en suis convaincue, à la mener à bien.

Je vous remercie.

Fadila LAANAN